AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1045
FR0013185857-FS0613

28 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ABEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juin 2019, complété notamment par un courrier reçu le 28 juin 2019, la société par actions simplifiée Weinberg Capital Partners[1] (1 rue Euler, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds Nobel dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse :

- le 20 février 2018, par suite d'une augmentation de capital de la société ABEO[2], le seuil de 5% du capital de la société ABEO et détenir, à cette date, pour le compte dudit fonds, 428 006 actions ABEO représentant autant de droits de vote, soit 5,70% du capital et 3,35% des droits de vote de cette société[3] ; et

- le 31 mai 2019, par suite d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société, le seuil de 5% des droits de vote de la société ABEO et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte dudit fonds, 428 006 actions ABEO représentant 665 536 droits de vote, soit 5,70% du capital et 5,37% des droits de vote de cette société[4].

[1] Contrôlée par des personnes physiques, lesquelles ne détiennent par ailleurs aucune action ABEO.
[2] Cf. notamment prospectus n° 18-025 visé par l'AMF le 24 janvier 2018 et communiqué de la société ABEO publié le 16 février 2018.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 7 514 211 actions représentant 12 767 996 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Sur la base d'un capital composé de 7 514 211 actions représentant 12 401 596 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.